

Alpes, élu, le 1^{er} sur 6, par 221 voix (306 votants). Il « vota pour la réclusion et le bannissement » dans le procès de Louis XVI, et mourut trois mois après.

VERGAGNI (PAUL), député au Corps législatif de 1811 à 1811, né et mort à des dates inconnues, chanoine de Saint-Jean de Latran à Rome, fut nommé par l'empereur, le 23 février 1811, député du département de Rome au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département. Il en sortit lorsque l'empereur rendit au pape les États romains et ne reparut plus sur la scène politique. On lui doit quelques écrits religieux : *De l'énormité du duel*; *Essai sur la dernière persécution religieuse*, etc.

VERGERON (FRANÇOIS-BÉRIBRAND-ARMAND DE), représentant en 1810, né à Navarrenx (Basses-Pyrénées) le 5 avril 1801, mort à Navarrenx le 5 octobre 1860, étudia le droit et entra dans la magistrature. Il la quitta bientôt pour l'administration et fut nommé sous-préfet de Castres (1813-1818). Le 13 mai 1819, il fut élu représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée législative, le 9^e sur 10, par 92,015 voix (71,463 votants, 117,961 inscrits). Il siégea à droite, s'associa au vote des lois répressives et restrictives adoptées dans la législature, et reentra dans la vie privée en 1831.

VERGNES (PAUL), représentant du peuple en 1848, né à Tonnelins (Lot-et-Garonne) le 21 janvier 1798, mort à Bordeaux (Gironde) le 5 avril 1877, fils d'un préfet de l'empire, fit son droit, et se fit inscrire au barreau de Marmande, dont il devint maire. D'opinions libérales, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 9, par 43,631 voix (83,753 votants, 94,809 inscrits). Il fit partie du comité du travail, et vota en général avec la fraction modérée de la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs. Il combattit vivement la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative, et reprit sa place au barreau de Marmande. Après le 4 septembre 1870, il fut élu conseiller général du Lot-et-Garonne.

VERGNAUD (PIERRE-VICTORIN), député en 1791, membre de la Convention, né à Limoges (Haute-Vienne) le 31 mai 1753, mort à Paris le 31 octobre 1793, « fils de sieur Pierre Verniau (sic) et de Catherine Baubiat », fut confié de bonne heure par son père, fournisseur des vivres du régiment de cavalerie en garnison à Limoges, aux soins d'un savant jésuite qui lui fit faire d'excellentes humanités. Vergnaud termina ses études au collège du Plessis à Paris, et alla faire son droit à Bordeaux. Protégé par Turgot et par l'avocat général Dupaty, il devint, en 1781, avocat au parlement, et fut bientôt au premier rang du barreau bordelais. La révolution de 1789, dont les débuts furent salués par lui avec enthousiasme, vint ouvrir à son talent une plus vaste carrière. Nommé par la ville de Bordeaux administrateur de la Gironde, puis, le 28 mars 1791, direc-

teur du jury au tribunal criminel du département, il fut élu (31 août 1791) député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 12, par 259 voix (513 votants). Vergnaud prit place sur les bancs de l'opposition, et parut hésiter entre le principe monarchique, qu'il ne voulait pas abandonner ouvertement, et les idées démocratiques auxquelles il faisait plus d'une concession. Six jours après l'ouverture de la session, il enleva les applaudissements de ses collègues par un discours où il demandait la suppression des mots *sic* et *majesté*. La question des émigrés, vivement débattue, lui fournit de beaux développements oratoires; il soutint que les simples particuliers qui avaient passé la frontière pour se joindre aux ennemis de la France devaient être punis par la perte de leurs biens, et les officiers suivant les rigueurs du code pénal. Quant aux frères de Louis XVI, il s'écria : « La loi est claire, vous avez juré de la maintenir; je craindrais de vous outrager en vous disant que votre négligence même serait un parjure. On parle de la douleur profonde dont le roi sera pénétré; Brutus immola des enfants criminels à sa patrie! » Vergnaud fut porté à la vice-présidence le 16 octobre, et, le 31, à la présidence. Il occupait encore le fauteuil lorsque le ministre de la Justice, après avoir informé l'Assemblée que le roi refusait sa sanction au décret contre les émigrés, voulut expliquer les motifs de ce refus. Le président lui fit remarquer qu'il opinait dans la question, ce qui était contraire à l'esprit de la Constitution, et la parole fut retirée au ministre. Après que le ministère feuillant eut été remplacé par des ministres girondins, Vergnaud cessa son rôle d'opposant, mais pour le reprendre bientôt (13 juin 1792), lors de la destitution de Roland, de Clavière et de Servan. Le 18 juin, il blâma la conduite du général La Fayette qui avait adressé une lettre presque menaçante à l'Assemblée. Le 20 juin, Dumolard ayant proposé implicitement la proclamation de la loi martiale, Vergnaud s'élança à la tribune, rappela les souvenirs sanglants du Champ de Mars et conjura l'Assemblée de ne pas imiter la Constituante en imprimant à son histoire une tache ineffaçable. Il n'épargna pas alors ses attaques au ministre et au roi lui-même. Le 3 juillet, il n'hésita pas à invoquer le texte de la Constitution, portant que le monarque serait censé avoir abdiqué la royauté s'il ne s'opposait pas par un acte formel aux entreprises armées dirigées contre la nation, et il donna à entendre que le temps était venu d'appliquer cette disposition. On connaît sa fameuse apostrophe : « O roi, qui sans doute avez cru avec le tyran Lysandre que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments, comme on amuse les enfants avec des hochets; qui n'avez point d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester pour la détruire; la nation que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance; pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes?... » Toutefois, il ménagea Louis XVI dans ses conclusions et se borna à demander que la patrie fût déclarée en danger, et que les ministres fussent rendus responsables des troubles intérieurs et de toute invasion du territoire. C'est que, au moment même où l'orateur girondin tonnait ainsi à la tribune, une

lettre de Vergniaud, de Gensonné et de Guadet était secrètement remise au roi ; le triumvirat s'engageait à sauver Louis XVI s'il consentait à reprendre pour ministres Roland, Clavière et Servan. Les négociations échouèrent. Toutefois, jusqu'au 10 août, Vergniaud et ses amis, effrayés de l'ascendant que prenaient les Jacobins, modérèrent leur langage et leurs actes. Dans la journée où éclata le mouvement insurrectionnel, Vergniaud, Guadet et Gensonné présidèrent successivement l'Assemblée ; ce fut Vergniaud qui prononça la déchéance du roi. Le lendemain, il adressa à la Commune de Paris une lettre par laquelle il mettait les Suisses vaincus et menacés sous la sauvegarde du peuple de la capitale. Le 2 septembre, lorsqu'on apprit la prise de Longwy et de Verdun, Vergniaud demanda que le peuple en masse travaillât aux retranchements de la capitale ; « C'est aujourd'hui, s'écria-t-il, que Paris doit vraiment se montrer dans toute sa grandeur ! Hommes du 14 juillet et du 10 août, c'est vous que j'invoque... Vous avez chanté, célébré la liberté, il faut la défendre... Il n'est plus temps de discuter, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre... » Les massacres des prisons l'attristèrent profondément. Élu, le 5 septembre 1792, député de la Gironde à la Convention, le 1^{er} sur 12, par 490 voix (671 votants), il fut nommé secrétaire de la nouvelle assemblée avec Brissot, Guadet, Condorcet, et se montra dès le début très opposé au parti de la Montagne. Le 10 octobre, il fut élu membre du premier comité de Constitution. Ardent à attaquer Marat, Danton et la Commune de Paris, il se trouva, lors du procès du roi, dans une position embarrassante. Il inclina d'abord vers l'appel au peuple ; puis, cette mesure ayant été rejetée, il se prononça pour la mort. Il quitta le fauteuil de la présidence, qu'il occupait depuis le 11 janvier 1793, pour motiver son vote en ces termes : « J'ai voté pour que le décret ou jugement qui serait rendu par la Convention nationale fût soumis à la sanction du peuple. Dans mon opinion les principes et les considérations politiques de l'intérêt le plus majeur en faisaient un devoir à la Convention. La Convention nationale en a décidé autrement. Jobés : ma conscience est acquittée. Il s'agit maintenant de statuer sur la peine à infliger à Louis. J'ai déclaré hier que je le reconnais coupable de conspiration contre la liberté et la sûreté nationales. Il ne m'est pas permis aujourd'hui d'hésiter sur la peine. La loi parle : c'est la mort ; mais en prononçant ce mot terrible, inquiet sur le sort de ma patrie, sur les dangers qui menacent même la liberté, sur tout le sang qui peut être versé, j'exprime le même vœu que Mailhe, et je demande qu'il soit soumis à une délibération de l'assemblée. » Malgré ces dernières paroles il rejeta le sursis. Enfin, ce fut lui qui, en qualité de président, eut à prononcer la sentence ; il le fit en ces termes : « Citoyen, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice ; j'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence ; quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour. » Il lut le recensement des votes et ajouta : « Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort. » Toutefois Vergniaud ne put regagner la confiance du parti populaire qu'il s'était aliéné par sa démarche de juillet 1792 auprès du roi. Les intrigues de Brissot et la trahison de Du-

mouriez vinrent encore aggraver la situation des Girondins qui s'efforcèrent de représenter leurs adversaires comme des hypocrites d'égalité. La Montagne se défendit avec acharnement et devint agressive à son tour. Le 31 mai, Vergniaud fit d'habiles et vains efforts pour sauver ses amis et lui-même ; la commission des Douze fut renversée, et, le 2 juin, un décret d'arrestation fut rendu contre 22 députés. Prisonnier sur parole, Vergniaud n'essaya point d'échapper par la fuite et se présenta devant le tribunal révolutionnaire, où il prononça ce mot célèbre : « La Révolution est comme Saturne : elle dévore ses enfants ! » Condamné à mort le 30 octobre, il ne voulut pas se servir du poison que lui avait donné Condorcet ; il monta le lendemain sur l'échafaud, et mourut avec courage. Napoléon I^{er} a fait placer sa statue au Sénat ; la ville de Bordeaux a donné son nom à l'une de ses rues.

VERGNIAUD (GUILLAUME-HENRI), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né à Limoges (Haute-Vienne) en avril 1764, mort à Limoges le 13 juin 1841, frère du précédent, étudia le droit et fut reçu avocat au parlement de Bordeaux le 1^{er} juin 1786, partisan de la Révolution, il devint, le 18 février 1790, avocat au conseil supérieur du Cap français, et, en 1792, sénéchal du Cap. Le 8 novembre 1793, sa parenté avec Vergniaud lui valut d'être condamné à la déportation. Réintégré dans ses fonctions par le comité de salut public le 10 floréal an III, et nommé, le 5 fructidor an IV, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal civil du Cap français, il fut élu, le 22 germinal an V, député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents, par 48 voix (73 votants). Il ne prit la parole qu'une fois, pour accuser Sotin d'avoir outragé la représentation nationale, fut membre de diverses commissions, et fut réélu, le 21 germinal an VII, au même Conseil, par le département de la Haute-Vienne. Rappelé au 13 brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, pour député de la Haute-Vienne au Corps législatif, d'où il sortit en l'an XI. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

VERGOIN (JEAN-MARIE-MAURICE), député de 1835 à 1839, né à Paris le 10 mai 1850, fils de Pierre-Marie-Arthur Vergoin, et de Marie-Guillemine Grégoire, fit son droit à Paris, se fit inscrire au barreau d'Alençon, professa, au lycée de cette ville, un cours de droit usuel, collabora au *Progrès de l'Orne*, journal républicain, et devint chef de cabinet du préfet. Il acheta ensuite une étude d'avoué à Epernay, et, quelque temps après, entra dans la magistrature comme procureur de la république près le tribunal civil de Mayenne (1880). Nommé au même titre à Perpignan au mois de novembre suivant, il devint avocat général à Aix en 1882, puis à Dijon en 1883 ; il eut, à propos d'un discours de rentrée dans lequel il s'élevait contre la lenteur et les frais de la justice, des démêlés avec ses chefs hiérarchiques qui le firent envoyer en disgrâce à Grenoble, où, plutôt que de modifier son discours de rentrée en 1884, il préféra donner sa démission et se fit inscrire au barreau de Versailles. Il collabora au *Républicain* de Seine-et-Oise, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de ce département, fut élu député au second tour, le 6^e sur 9, par 55,735 voix (119,095 votants, 153,342 inscrits). Il prit place à la gauche

radicale, vota l'expulsion des princes, adhéra au programme du général Boulanger, fit partie du « comité républicain national », mena une campagne active dans le département du Nord (avril 1888) en faveur de l'élection du général, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (février 1888), et se prononça pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Son nom fut mêlé, dans les derniers mois de la législature, à des poursuites contre une demi-mondaine, Mlle Schneider, dite de Sombreuil, que le gouvernement voulait expulser, et qui compromit, pour se défendre, le député de Seine-et-Oise qu'elle avait compté un moment au nombre de ses amis.

VERGUET (CLAUDE-FRANÇOIS DOM), député en 1789, né à Champlitte (Haute-Saône) le 23 mars 1744, mort à Montarlot (Haute-Saône) le 9 mars 1814, fils d'un médecin, embrassa la règle de saint Bernard et prononça ses vœux à l'abbaye de Morimond. Nommé prieur de la Franade en Saintonge, puis du monastère de N.-D. de Reloc en Bretagne, il parvint à la dignité de vicaire général de l'ordre de Cîteaux. En septembre 1789, le clergé de la circonscription électorale de Saint-Pol-de-Léon l'élut député aux États-Généraux. Dom Verguet siégea d'abord dans la minorité, protesta contre l'abolition des vœux monastiques, publia une brochure en réponse au rapport du comité ecclésiastique sur cette question, et défendit le ministre de Montmorin au sujet des passeports délivrés par lui à Mesdames tantes du roi. Mais ses opinions se modifièrent; il prêta le serment civique (3 janvier 1791), et fut nommé vicaire épiscopal de l'évêché constitutionnel de Langres. À la suppression de ses fonctions, il dirigea plusieurs paroisses qui n'avaient plus de curés, et, lorsque le culte fut aboli, revint habiter Langres, où il devint administrateur puis président du district. Destitué comme modéré (mars 1793), il dut se dérober aux menaces, gagna secrètement Champlitte, et profita de ses loisirs forcés pour cataloguer des livres provenant de couvents supprimés. Après thermidor, il fut nommé membre de l'administration centrale du département de la Haute-Saône, puis sous-préfet de Lure (au VIII) par le premier Consul, et révoqué l'année suivante par suite de mésintelligence avec son préfet. Il se retira à Montarlot, où il mourut.

VERHUELL (CAREL-HENRIK), COMTE DE SEVENAAR, député au Corps législatif de 1811 à 1814, pair de France, né à Doëlichem (Hollande) le 11 février 1764, mort à Paris le 25 octobre 1845, fils d'un bourgmestre de Doëlichem, se montra dès son enfance très habile aux exercices du corps, et fut destiné à la carrière militaire. Sorti de l'École des cadets, il passa quatre ans dans l'infanterie, et entra, par goût, dans la marine en 1779, comme garde sur la frégate l'Argo. Il fit des croisières dans la mer du Nord, se distingua au combat du 5 août 1781, à Doggersbank, contre la flotte anglaise, et y gagna les épaulettes de lieutenant de vaisseau. En 1785, il fit croisière dans la Méditerranée contre les pirates barbaresques, puis aux Antilles, et fut promu successivement capitaine de frégate, puis capitaine de vaisseau (1795). Il avait vu avec regret la chute de la monarchie de Nassau (1792), et il quitta le

service au renversement du stathoudérat, l'année même où il avait été nommé capitaine de vaisseau. La lutte du prince d'Orange contre les Anglo-Russes le rappela sur mer (1799); puis, après la capitulation qui termina cette campagne, il se retira de nouveau dans ses propriétés. Il reprit du service en 1803, avec le grade de contre-amiral, fut chargé, après la paix d'Amiens, de représenter la Hollande à Paris, et, à la rupture de la paix, reçut de Bonaparte la mission de réunir une flottille de débarquement à Flessingue, et de rallier à Ostende l'escadre du vice-amiral Magou qui devait transporter le corps d'armée de Davout. Verhuell exécuta ces ordres, échappa, à force d'impudence, à l'amiral Sidney-Smith qui lui barrait le passage à la hauteur du cap Gris-Nez (21 vendémiaire an XII), fut promu vice-amiral (juin 1804), grand-aigle de la Légion d'honneur à la même date, et nommé ministre de la marine en Hollande. En 1806, il présida la députation chargée d'offrir la couronne de Hollande à Louis Bonaparte; le nouveau roi le nomma maréchal (21 décembre 1806), ambassadeur en France un an après, et grand-croix de l'ordre de la Réunion. Verhuell se fixa à Paris, signa l'acte de naissance du prince Louis-Napoléon (20 avril 1808), protégea les côtes lors de la tentative des Anglais contre l'île de Walcheren (1809), fut nommé par le roi Louis comte de Sevenaar (29 avril 1810), et, après le départ du roi, fut un des commissaires délégués pour opérer la réunion de la Hollande à la France. Devenu Français, il fut mis à la tête de la flotte du Texel, et établit des chantiers de construction à Hambourg, à Lubbeck et à Brême. Nommé directement par l'empereur, le 19 février 1811, député de l'Issole-Supérieur au Corps législatif, il fut gratifié (1^{er} mars) d'une pension de 15,000 francs, et créé comte de l'empire (25 mai suivant) avec 10,000 francs de dotation. Il fut élu candidat à la présidence du Corps législatif pour 1812, le présida en 1813, et, lors de la séparation de la Hollande de la France, écrivit au président (22 juin 1814) une lettre dans laquelle il exprimait ses regrets d'avoir à se séparer de ses collègues. Il obtint de Louis XVIII des lettres de naturalisation (décembre 1814). Après Waterloo, Napoléon demanda à être conduit en Amérique sur deux vaisseaux commandés par Verhuell; « Il eût passé à travers la croisière anglaise », écrivait-il ensuite à Sainte-Hélène; cette demande ne lui fut pas accordée. Verhuell fut admis à la retraite en 1816, et fut compris, le 5 mars 1819, dans la fournée de pairs du ministère Decazes. Attaché à la religion protestante, il prit à plusieurs reprises le parti de ses coreligionnaires, et défendit les libertés constitutionnelles. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, survenue à 81 ans, après avoir prêté serment au gouvernement de juillet. Très dévoué au protestantisme, il fut un des plus zélés fondateurs de la Société biblique et de la Société des Missions.

VÉRITÉ (LOUIS-CHARLES-RENÉ), député en 1791, né à la Ferté-Bernard (Sarthe) en 1753, mort à la Ferté-Bernard le 15 mai 1836, était administrateur de la Ferté-Bernard, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 3^e sur 10, par 267 voix (388 votants). Il siégea parmi les modérés, fut membre du comité des contributions publiques et du comité de l'extraordinaire des finances, et rentra dans la vie

privée après la session. Il n'exerça ensuite de fonctions publiques que pendant les Cent-Jours, comme sous-préfet de Mairers.

VERMON (ALEXIS-JOSEPH), membre de la Convention, né à Mézières (Ardennes) le 6 novembre 1751, mort à une date inconnue, exerçait à Mézières l'état de tannour. Le 5 septembre 1792, il fut élu par le département des Ardennes membre de la Convention, le 5^e sur 8, avec 163 voix (302 votants). Il prit place parmi les modérés, se montra l'adversaire déclaré de Marat, qu'il accusa d'avoir demandé deux cent soixante-dix mille têtes pour assurer la tranquillité publique, et, lors du procès du roi, répondit : « Je vote pour la détention jusqu'à la paix, mais pour la mort en cas d'invasion du territoire de la République. » Il opina en outre pour l'appel et pour le sursis. Dans la séance du 24 septembre 1793, il prit la défense de son frère, officier à l'armée du Nord, à qui on reprochait son manque d'énergie et d'activité. Vermon entra dans la magistrature sous le premier empire, et fut nommé juge au tribunal de Mézières. Lors de la promulgation de la loi du 12 janvier 1816, le préfet des Ardennes lui intima l'ordre de quitter la France. Vermon prit, le 3 février 1826, un passeport pour Bouillon, et se retira à la Haye. De là, il réclama contre l'injuste application qui lui était faite de la loi de 1816, ajoutant subsidiairement « qu'il avait été entraîné à jouer un rôle politique par la faiblesse de son caractère. » L'erreur fut reconnue, et il fut rappelé le 13 mai 1818; il était de retour à Mézières le 13 juin suivant.

VERMOND (FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE), député de 1881 à 1883, né à Pérennes (Somme) le 5 août 1813, fils d'un marchand de charbons, fit ses classes au lycée Louis-le-Grand, et fut reçu avocat. Il alla rédiger le *Libéral de Pontoise*, devint maire de Beaumont, et fut élu, avec un programme radical, le 21 août 1881, député de la 1^{re} circonscription de Pontoise, par 7,053 voix (12,532 votants, 16,510 inscrits). M. Vermond siégea à l'extrême-gauche et vota avec les radicaux. Il renonça à la lutte aux élections de 1885 et n'appartint pas à d'autres assemblées.

VERNA (JEAN-MARIE-VICTOR DAUPHIN DE), député de 1828 à 1830, né à Verna (Isère) le 23 juillet 1775, mort à Lyon (Rhône) le 17 juin 1841, « fils d'Aymar-Joseph Dauphin de Verna, chevalier seigneur de Verna, Lignieu, Tignier et autres lieux, baron de Saint-Romain, et de dame Marie de Fourmillon de Butery », était propriétaire à Lyon et adjoint au maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 8 mai 1828, député du Rhône, au grand collège, par 243 voix (453 votants, 621 inscrits), contre 201 à M. Fulchiron, en remplacement de M. Mottet de Gérando décédé. M. de Verna siégea au centre droit et vota avec les royalistes sans paraître à la tribune. Il ne fut pas réélu en 1830.

VERNE DE BACHELARD (ANTOINE-MARIE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Roanne (Loire) le 23 décembre 1753, mort à Roanne le 23 décembre 1820, était avocat au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut procureur de la commune de Roanne en 1790 et 1791, administrateur du district, maire de la ville en 1792, et juge au tribunal criminel de Roanne en 1793. Arrêté comme suspect de fédéralisme en octobre suivant, il fut mis en liberté

après le 9 thermidor, devint maire de Roanne, et fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration municipale, puis juge au tribunal civil de la Loire, à Montbrison; mais il refusa ce dernier poste. Élu, le 24 germinal an VII, député de la Loire au Conseil des Anciens, par 107 voix (134 votants), il prit place dans la majorité, se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Loire au Corps législatif; il en sortit en l'an XI, et fut nommé, en prairial, juge à la cour criminelle de Lyon. S'étant montré favorable au retour des Bourbons, il devint conseiller à la cour royale de Lyon le 25 octobre 1815.

VERNE DE BACHELARD (JEAN-SIMON-ANTOINE-MARIE), député de 1835 à 1841, né à Roanne (Loire) le 30 mars 1762, mort à Roanne le 25 octobre 1868, était conseiller à la cour de Lyon et conseiller général, lorsqu'il se présenta à la députation, le 21 juin 1834, dans le 1^{er} collège du Rhône (Lyon), et échoua avec 100 voix contre 526 à l'élu, M. Sauzet, et 71 à M. de Cornemont. Successivement élu député du 4^e collège du même département (Lyon), le 10 février 1835, en remplacement de M. Dugas-Montbel, décédé, par 260 voix (305 votants, 603 inscrits); le 4 novembre 1837, par 169 voix (296 votants, 630 inscrits); le 2 mars 1839, par 152 voix (283 votants, 633 inscrits), il prit place parmi les ministériels, fut porté absent lors du vote sur la loi de disjonction, et vota l'Adresse de 1839 en faveur du ministère Molé. Il donna ensuite sa démission, et fut remplacé, le 16 janvier 1841, par M. de Thorigny. Admis à la retraite, comme conseiller, le 10 janvier 1857.

VERNEILH-PUYRASEAU (JOSEPH, CHEVALIER DE), député en 1791 et au Corps législatif en 1810, représentant aux Cent-Jours, député de 1817 à 1821 et de 1827 à 1830, né à Nexon (Haute-Vienne) le 29 juillet 1756, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 3 juin 1839, « fils de sieur Jean-Baptiste Deyverneilh, notaire royal à Nexon, et de demoiselle Françoise Brun », était homme de loi en 1790. Partisan des idées nouvelles, il devint maire de Thiviers (Dordogne) et membre du conseil général, et fut élu, le 9 septembre 1791, député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 10, par 457 voix (511 votants). Il prit place parmi les modérés, prononça deux discours, l'un pour faire rejeter une demande de fonds pour les colonies, l'autre pour faire rendre un décret sur la purge des hypothèques, et fut membre adjoint du comité des finances. Il se retira à la campagne pendant la Terreur, fut nommé, après la chute de Robespierre, président du tribunal civil de Nontron, puis juge de paix de Bussière-Badel, haut-juré de la Dordogne à la cour de Vendôme (1797), et président du tribunal criminel de la Dordogne (1799). Rallié au 18 brumaire, il fut successivement préfet de la Corrèze le 11 ventôse an VIII, au Mont-Blanc le 8 floréal an X, et fut révoqué (février 1804) de ces dernières fonctions pour avoir refusé de faire condamner 922 familles de conscrits réfractaires. Sa disgrâce dura peu, car, en mai suivant, il fut nommé directeur des droits réunis dans la Mayenne, mais il refusa. Attaché alors, comme directeur du bureau des dessèchements, au ministère de l'Intérieur, il publia en 1802 une *Statistique du département du Mont-Blanc*, et rédigea le projet de code rural. Président du collège électoral de Nontron en 1809, il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur,

député de la Dordogne au Corps législatif, fit partie de la commission d'information créée par l'empereur, et, le 29 décembre 1813, appuya la demande d'impression du rapport de Labié. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, siégea pendant la session de 1814-1815 parmi les constitutionnels, et parla en faveur de la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, y compris ceux qui avaient été cédés à la caisse d'amortissement et aux hospices. Élu, le 18 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Nontron, avec 49 voix (92 votants, 144 inscrits), il prit place dans la majorité. Non réélu en 1816, et nommé conseiller sans traitement à la cour de Limoges, il réclama une pension de retraite en septembre suivant, l'obtint, le 25 mars 1816, au chiffre de 3,000 francs, et rentra au parlement, le 29 septembre 1817, comme député du grand collège de la Dordogne, avec 562 voix (939 votants, 1,463 inscrits). Il prit place au centre gauche, et vota contre les deux lois d'exception, mais pour le nouveau système électoral. Il échoua dans le 1^{er} collège de la Dordogne (Périgueux), le 25 février 1824, avec 76 voix contre 223 à l'Élu, M. Durand-Durepaire, et fut réélu dans ce même collège, le 17 novembre 1827, par 115 voix (282 votants, 363 inscrits), contre 72 à M. de Beaumont, et 60 à M. Debelleyne, et, le 3 juillet 1830, dans le grand collège de la Dordogne, par 166 voix (219 votants, 298 inscrits). Créé baron et chevalier de la Légion d'honneur par la Restauration, il prit place parmi les constitutionnels et vota l'Adresse des 221. Il échoua, le 26 juin 1830, dans le 1^{er} collège de Périgueux, avec 146 voix contre 153 à l'Élu, M. Périn, et ne fut pas plus heureux, le 5 juillet 1831, dans le même collège, avec 22 voix contre 173 à l'Élu, M. Périn, député sortant, et 81 à M. de Marcillac. On a de lui : *Observations des commissions consultatives sur le projet de code rural* (1817).

VERNEREY (CHARLES-BAPTISTE-FRANÇOIS), député en 1791, membre de la Convention, né à Baume-les-Dames (Doubs) en 1749, mort à une date inconnue, était homme de loi avant la Révolution. Nommé (1790) membre du directoire du Doubs, il fut élu, le 31 août 1791, député du Doubs à l'Assemblée législative, le 6^e et dernier, par 185 voix (310 votants), et vota avec la majorité. Envoyé de nouveau à la Convention par le département du Doubs (5 septembre 1792), le 5^e sur 6, avec 226 voix (335 votants), il répondit dans le procès du roi : « Je prononce la mort, » et vota contre l'appel et contre le sur-sis. Il remplit ensuite une mission dans la Creuse et dans l'Allier, et s'y montra modéré. De retour à l'assemblée, il n'eut qu'une part très secondaire aux travaux législatifs, et ne prit guère la parole que le 22 thermidor an III, en faveur de Fouché accusé de dilapidations.

VERNET (LOUIS-CLOVIS), député de 1885 à 1886, né à Rochechaire (Ardèche) le 25 décembre 1820, étudia le droit, et entra dans la magistrature comme juge suppléant à Avignon. Il exerça ensuite les fonctions de substitut à Briancçon (juillet 1852), puis à Montélimar, de juge suppléant à Saint-Marcellin (1856), de juge suppléant puis de juge d'instruction à Largentière (1859) et à Saint-Marcellin (1861). Revenu à Largentière comme juge le 5 août 1872, il fut nommé président du tribunal le 17 octobre 1874. Ses opinions monarchistes le firent comprendre, en 1883, dans l'application de la nouvelle loi sur la magistrature. Aux élections du 4 octobre

1885, les conservateurs de l'Ardèche le portèrent candidat à la députation, et l'éurent, le 1^{er} sur 6, par 45,217 voix (83,437 votants, 111,845 inscrits). M. Vernet siégea à droite et fit partie de la minorité. Mais l'élection de l'Ardèche ayant été invalidée en bloc, M. Vernet, au nouveau scrutin du 14 février 1886, échoua avec 45,031 voix (92,766 votants, 111,395 inscrits). Chevalier de la Légion d'honneur.

VERNHEES (FRANÇOIS-CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1831 à 1846, né à Saint-Jean-d'Alcapies (Aveyron) le 5 novembre 1769, mort à Rodez (Aveyron) le 22 septembre 1852, « fils d'Antoine Vernhes, et à Marie-Jeanne Calmes », fut professeur de mathématiques, de philosophie et de physique au collège royal de Rodez, de 1790 à 1792. Il entra ensuite dans l'administration militaire et devint commissaire-ordonnateur à Paris. Chevalier de Saint-Louis à la Restauration, il passa, pendant les Cent-Jours, chef de division au ministère de la Guerre, et fut élu, le 15 mai 1815, représentant du grand collège de l'Aveyron à la Chambre des Cent-Jours par 29 voix (53 votants, 259 inscrits). Il siégea dans la majorité, fut destitué à la rentrée des Bourbons, mais fut réintégré, en 1819, dans les fonctions de sous-intendant militaire. Il resta en dehors de la politique jusqu'à la révolution de juillet. L'artisan du nouveau régime, il fut nommé conseiller général de l'Aveyron et intendant militaire de la 10^e division à Toulouse, bien qu'il eût passé l'âge requis pour la mise en activité. Élu député du 2^e collège de l'Aveyron (Sant-Affrique), le 5 juillet 1831, par 120 voix (194 votants, 246 inscrits), contre 66 au général Tarayre; le 21 juin 1834, par 131 voix (189 votants, 258 inscrits), contre 43 à M. l'as de Beaulieu; le 4 novembre 1837, par 153 voix (252 votants, 327 inscrits); le 2 mars 1839, par 185 voix (263 votants), et le 9 juillet 1842, par 162 voix (295 votants, 361 inscrits), contre 130 à M. de Courtois, il figura constamment dans le parti ministériel, vota pour les lois de septembre et de disjonction, pour le ministère Molé, pour la destitution du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Prétard, contre la proposition Rémusat. Le 1^{er} août 1846, il échoua dans le même collège avec 158 voix contre 217 à l'Élu M. de Courtois, et rentra dans la vie privée. Il avait été admis à la retraite, comme intendant militaire, le 10 février 1841.

VERNHEES (EMILE-HERCULE), député de 1876 à 1889, né à Béziers (Hérault) le 29 octobre 1820, mort à Paris le 14 juin 1890, fit sa médecine à Paris, fut reçu docteur en 1848, et s'établit à Béziers. Adversaire de l'Empire, il fut proscrit après le coup d'Etat de décembre, rentra à Béziers à l'amnistie de 1859, et, après le 4 septembre 1870, remplit les fonctions de sous-préfet de Béziers, du 9 septembre au 27 décembre 1870. Point administrateur, mais « bon enfant », il sut maintenir l'ordre par la popularité qu'il devait à la jovialité de son caractère, et demanda notamment, sans l'obtenir, une démonstration navale à Agde pour intimider la réaction. Conseiller général de Béziers le 8 octobre 1871, il se démit de ses fonctions en 1878; il avait été élu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Béziers par 9,776 voix (15,590 votants, 23,205 inscrits), contre 5,792 à M. de Ricard. Il prit place à l'extrême-gauche, signa la demande d'amnistie pleine et entière,

et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai 1877, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu comme tel, le 11 octobre 1877, par 9,876 voix (17,810 votants, 23,631 inscrits), contre 7,816 à M. de Miropoix, et, le 21 août 1881, par 10,536 voix (10,836 votants, 25,749 inscrits), il reprit sa place à l'extrême-gauche, se lia vite avec Gambetta, qu'il tutoya bientôt en qualité de mérielon, demanda souvent la parole, mais ne monta guère à la tribune que pour appuyer (mai 1885) la loi sur la relégation des récidivistes. Parti, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de l'Hérault, il fut réélu le 1^r sur 7, par 62,524 voix (93,202 votants, 131,909 inscrits), se rapprocha du groupe opportuniste, vota avec la majorité, se trouva en congé lors du scrutin sur l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

VERNHETTE (JEAN-BLAISE), député de 1827 à 1828, né à Montjoux (Aveyron) le 23 février 1773, mort à Montpellier (Hérault) le 12 février 1839, appartenait à la magistrature sous la Restauration. Il était conseiller à la cour royale de Montpellier, quand il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 3^e arrondissement de l'Aveyron (Millau), par 111 voix (209 votants, 263 inscrits) contre 83 à M. de Nogaret. Il prit place dans la majorité royaliste, mais donna sa démission presque aussitôt, et fut remplacé, le 28 avril 1828, par son ancien concurrent, M. Vernhette conserva son siège de conseiller à la cour jusqu'à sa mort (1839).

VERNHETTE (LOUIS-MAURICE), représentant en 1818 et en 1819, né à Montjoux (Aveyron), le 27 octobre 1801, fils du précédent, appartenait lui aussi à la magistrature sous la Restauration, donna sa démission en 1830 pour se faire inscrire au barreau de Millau, devint conseiller général de l'Aveyron, et fut élu, le 23 avril 1818, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 10, par 31,015 voix (90,119 votants, 105,443 inscrits). D'opinions légitimistes, il fit partie du comité de la justice, et vota avec la droite monarchiste, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Keteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, avec 43,592 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits), il suivit la même ligne politique que précédemment, appuya l'expédition romaine, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi du 31 mai sur le suffrage universel, ne se rallia pas à la politique de l'Élysée, et reprit, après le coup d'Etat, sa place au barreau de Millau.

VERNHETTE (BLAISE-JOSEPH-HENRI-AMÉDÉE), représentant en 1819, né à Montjoux (Aveyron) le 13 avril 1795, mort à Montpellier (Hérault) le 15 décembre 1884, frère du précédent, étudia le droit et débuta dans la magistrature comme substitut du procureur du roi à Alais. Puis il entra dans l'administra-

tion : secrétaire général de la préfecture de l'Hérault le 18 octobre 1821, sous-préfet d'Yvetot le 21 avril 1824, de Rambouillet le 22 septembre suivant, préfet des Vosges le 25 septembre 1829, des Hautes-Pyrénées le 2 avril 1830, il donna sa démission à l'avènement de Louis-Philippe. Le 13 mai 1843, les conservateurs monarchistes de l'Hérault l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 35,072 voix (82,706 votants, 125,151 inscrits). Il prit place à droite et vota constamment avec la majorité, pour les crédits de l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Le coup d'Etat du 2 décembre le renvoya à la vie privée. Il se retira à Montpellier, où il mourut à 89 ans. Chevalier de la Légion d'honneur (29 octobre 1821).

VERNIER (THÉODORE), COMTE DE MONTRORIENT, député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Lons-le-Saulnier (Jura) le 31 mars 1731, mort à Paris le 3 février 1818, fit ses études à Besançon, et, destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, préféra s'engager dans une compagnie de la petite gendarmerie de Lunéville. Il quitta bientôt l'état militaire, se fit recevoir avocat, et exerça avec succès cette profession à Lons-le-Saulnier. Le 15 avril 1789, Vernier fut élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Aval, avec 220 voix (372 votants). Il appartenait au comité de constitution, présenta un grand nombre de rapports, fit autoriser diverses villes à contracter des emprunts, et s'occupa très activement des questions de finances. Il fit décréter la liberté du commerce des eaux-de-vie et le paiement en argent des baux nationaux, ratifier l'adjudication de la ferme des messageries, donna son opinion sur les dettes des pays d'états, demanda qu'il fût fabriqué des armes dans tous les arsenaux, obtint le vote d'un décret pour l'organisation de la trésorerie, présenta un projet contre l'émigration, et devint secrétaire, puis président de l'Assemblée. Il en dirigeait les débats lorsqu'elle termina la Constitution. Nommé président du tribunal de Lons-le-Saulnier, il fut réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Jura, « à la pluralité des voix sur 452 votants », siégea parmi les modérés, et répondit au 3^e appel nominal, lors du procès du roi : « Dans tout le cours de cette affaire, je ne me suis point regardé comme juge. J'ai voté hier pour l'appel au peuple. Par une suite de mon opinion, comme représentant du peuple, je vote pour la détention. » Il parla sur les contributions, combattit le maximum, s'opposa à un emprunt forcé sur les riches et se trouva en désaccord marqué avec les révolutionnaires. Déjà la Société patriotique de Lons-le-Saulnier l'avait dénoncé, quand les protestations de Vernier contre l'acte du 31 mai le firent décréter d'arrestation. Il se réfugia alors dans le Jura, d'où il passa dans le canton de Zurich. Rappelé à la Convention par le décret du 8 décembre 1794, il se mêla fréquemment aux débats sur des questions de finances, présenta un rapport sur la liquidation de la dette nationale, et présida l'assemblée lors des journées de prairial (mai 1795) ; mais la fatigue l'obligea à céder le fauteuil à Boissy d'Anglas. Il dénonça Albitte, fit adopter un projet de code hypothécaire, et fut membre du comité de salut public. Passé au Conseil des Anciens (21 vendémiaire an IV), comme député du Jura,

par 269 voix (291 votants), il le présida le jour anniversaire du 21 janvier, en l'an IV, et prononça à cette occasion un discours très favorable au maintien de la République. Toutefois il prêta à Bonaparte un actif concours dans la journée du 18 brumaire, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur. Il observa à l'égard du premier Consul une attitude assez indépendante, tomba dans une sorte de disgrâce qui l'obligea à se retirer dans le château de Beauregard, près Villeneuve-Saint-Georges, et s'adonna à la culture des lettres. Appelé à siéger dans la Chambre des pairs le 4 juin 1814, il mourut quelques années après, aveugle, à 87 ans. Créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, il ajouta à ce titre le nom de Mont-Orient, domaine qu'il possédait dans le Jura. On a de Vernier : *Éléments de finances* (1789); *Caractère des passions au physique et au moral* (1797); *Sur l'éducation* (1802); *Description de la maison de Mont-Orient et de ses points de vue* (1807); *Du bonheur individuel* (1811), etc.

VERNIER (THÉODORE-MICHEL), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Louhans (Saône-et-Loire) le 27 décembre 1810, fit son droit à Paris, et se fit inscrire au barreau de Dijon où il acquit une solide réputation de juriste. Procureur du roi sous Louis-Philippe, il donna sa démission à la révolution de février, se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, devint maire de Dijon, et fut élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 1^{re} circonscription de la Côte-d'Or, le 29 février 1852, par 18,392 voix (30,197 votants, 42,461 inscrits), contre 10,568 à M. Mousnier. Réélu, le 22 juin 1857, par 22,779 voix (28,498 votants, 41,832 inscrits), contre 5,615 à M. Magnin, candidat de l'opposition, et le 4 juin 1863, par 20,261 voix (31,713 votants, 42,813 inscrits), contre 11,249 à M. Magnin, il siégea constamment dans la majorité dévouée aux institutions impériales. Nommé conseiller d'Etat en 1863, il donna sa démission de député et fut remplacé à la Chambre, le 13 décembre suivant, par M. Magnin. Admis à la retraite, comme conseiller d'Etat, le 12 décembre 1873. Chevalier de la Légion d'honneur.

VERNIER-GUÉRARD (NICOLAS-JEAN-BAPTISTE), député de 1820 à 1824 et de 1832 à 1837, né à Troyes (Aube) le 17 décembre 1769, mort à Troyes le 9 août 1849, entra dans la magistrature sous le Directoire, et fut juge au tribunal de 1^{re} instance de Troyes de 1811 à 1844. Conseiller général de cette ville, il fut élu, le 4 novembre 1820, député du 1^{er} arrondissement électoral de l'Aube (Troyes), par 159 voix (347 votants, 330 inscrits), contre 150 à M. Paillet de Loyens. Il siégea obscurément parmi les constitutionnels, et vota assez souvent en faveur des ministres. Partisan de la révolution de juillet, il devint maire de Troyes, du 3 août au 16 novembre 1830, et fut élu, le 2 juillet 1832, député du 1^{er} collège de l'Aube (Troyes), en remplacement de M. Casimir Périer décédé, par 136 voix (339 votants, 355 inscrits), contre 138 à M. Stourm. Réélu, le 21 juin 1834, par 205 voix (414 votants, 464 inscrits), contre 204 à M. Stourm, il prit place au centre et vota pour les lois de septembre et de disjonction. Rentré dans la vie privée aux élections de 1837, il fut mis à la retraite comme juge en 1844.

VERNIÈRE (PIERRE-MICHEL), député depuis 1882, né à Montpellier (Hérault) le 11 octobre

1847, dirigea (1870) dans sa ville natale la fabrique de produits chimiques fondée par son père. En 1869, il soutint à Montpellier la candidature d'Ernest Picard, et fut membre, en 1870, du comité anti-plébiscitaire. Conseiller municipal de Montpellier (1874), adjoint au maire (1877), il se présenta, après l'option de M. Devès pour les Hautes-Pyrénées, dans la 2^e circonscription de Béziers, et fut élu député, le 12 mars 1882, au second tour de scrutin, par 7,991 voix (10,055 votants, 25,361 inscrits), contre 1,242 à M. Théodore Serre. Il prit place à l'extrême-gauche, avec laquelle il vota contre le ministère Ferry et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale de l'Hérault, M. Vernière fut élu député de ce département, le 3^e sur 7, par 51,991 voix (98,202 votants, 131,909 inscrits). Il épina comme précédemment avec les radicaux, fut secrétaire du groupe de l'extrême-gauche, fit partie des commissions du phylloxera et de l'épuration des comptes des compagnies de chemin de fer, combattit les tarifs de pénétration, vota contre les cabinets Rouvier et Tirard, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Léboucq restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

VERNIMEN DE WINCKHOFF (NICOLAS-LÉVEYEN-OMER), député au Conseil des Anciens, né à Gravelines (Nord) le 21 avril 1741, mort à une date inconnue, était juge de district à Bergues, quand il fut élu, le 23 germinal an V, député du Nord au Conseil des Anciens, par 331 voix (382 votants). Il fut adjoint au comité des finances, et, en cette qualité, fit ordonner la perception du 3^e cinquième des contributions. Partisan des clichyens, il vit son élection annulée au 18 fructidor. Rallié ensuite au 18 brumaire, il fut nommé maire de Bergues (18 floréal an VIII), et commissaire près le tribunal civil de cette ville (7 messidor suivant).

VERNIN (PIERRE-JOSEPH), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Moulins (Allier) le 3 janvier 1759, mort à Moulins le 17 juin 1846, était, à la Révolution, lieutenant-criminel à Moulins. Élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Moulins, avec 78 voix (123 votants), il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des recherches, et épina avec la majorité réformatrice. Nommé président du tribunal criminel de l'Allier, il fut réélu, le 4 septembre 1792, par le département de l'Allier, député à la Convention, le 1^{er} sur 7, « à la pluralité des voix ». Démissionnaire pour raison de santé dès le début (22 septembre 1792), il fut remplacé par Vidalin. Il reparut au Conseil des Anciens (23 vendémiaire an IV) comme député de l'Allier, élu par 133 voix (211 votants), ne s'y fit pas remarquer et en sortit en l'an VIII. Vernin devint sous l'Empire procureur près la cour de justice criminelle de l'Allier, fut nommé président de chambre à Riom (17 avril 1811), lors de la réorganisation des cours et tribunaux, et prit sa retraite, avec le titre de président honoraire, en 1827. Chevalier de la Légion d'honneur.

VERNINAC DE CROZE (FRANÇOIS-HONORÉ DE), député de 1816 à 1848, né à Marseille

(Bouches-du-Rhône) le 6 septembre 1803, mort à Martel (Lot) le 1^{er} avril 1871, entra dans la magistrature. Président du tribunal civil de Tulle, chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 1^{er} août 1845, député du 1^{er} collège de la Corrèze (Tulle), par 181 voix sur 325 votants et 317 inscrits, contre 14 au député sortant, M. de Valon. Il fit partie de la majorité conservatrice, et soutint la politique de Guizot jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée. Le 13 novembre 1867, M. de Verninac fut admis à la retraite comme magistrat.

VERNINAC-SAINT-MAUR (RAYMOND-JEAN-BAPTISTE DE), représentant en 1849 et ministre, né à Souillac (Lot) le 11 juin 1791, mort à Souillac le 11 février 1873, fils du diplomate et littérateur Raymond de Verninac-Saint-Maur (1762-1822), entra dans la marine sous Napoléon I^{er}, devint en 1824 lieutenant de vaisseau, et prit part en 1830 à l'expédition d'Alger. Promu (1833) capitaine de corvette, il fut désigné, sur la demande de Guizot l'obélisque qui fut dressé le 11 août 1835 sur la place de la Concorde. En 1842, il fut fait capitaine de vaisseau. M. de Verninac s'occupa spécialement de l'application de la vapeur à la marine de guerre. Nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine le 6 juin 1848, il fut appelé, le 18 juillet, à prendre le portefeuille de la Marine qu'il garda jusqu'au 19 décembre suivant. En présence d'un budget très réduit, il prescrivit la suppression de toute dépense qui n'aurait pas pour unique objet de naviger et de combattre. Le 16 décembre, le général Cavaignac le promut contre-amiral, puis le nomma gouverneur de la Réunion, et gouverneur des établissements français dans l'Inde. Elu, le 8 juillet 1849, représentant du Lot à l'Assemblée législative, par 18,704 voix (31,655 votants, 90,017 inscrits), contre 11,575 à Ch. Ribeyrolles, directeur de la *Réforme*, en remplacement du général Ambert démissionnaire, il vota généralement avec le tiers-parti. En 1856, il fut admis dans la section de réserve. Conseiller-général du Lot de 1818 à 1852, commandeur de la Légion d'honneur (30 décembre 1864).

VERNINAC-SAINT-MAUR (HENRI-FRANÇOIS-CHARLES DE), membre du Sénat, né à Rochecouart (Haute-Maine) le 18 mai 1841, fils du précédent, étudia le droit et se fit recevoir docteur. Conseiller général du Lot, il se présenta le 8 février 1871, dans ce département, aux élections pour l'Assemblée nationale, et réunit 17,375 voix républicaines sur 71,433 votants. Il échoua encore, le 29 février 1876, comme candidat républicain à la députation, dans l'arrondissement de Gourdon, avec 8,057 voix contre 13,091 à l'élu conservateur, M. Dufour. Il se représenta le 14 octobre 1877, et obtint 8,170 voix contre 11,660 au député sortant, candidat officiel, réélu, et 1,175 à M. de Gozon. Il ne fut pas plus heureux au renouvellement de 1881. Le 4 février 1883, M. de Verninac réussit enfin à se faire élire sénateur du Lot, en remplacement de M. Roques décédé, par 226 voix (379 votants), contre 158 à M. Talon. Il siégea à gauche, prit une part active à la discussion du projet de loi sur la réforme de la magistrature, fut rapporteur de la loi sur les récidivistes (1881), s'éleva (février 1885) contre la surtaxe sur les céréales et sur les bestiaux, parla (mars 1888) sur l'organisation du crédit agricole, vota pour le divorce, pour les cré-

aits du Tonkin, soutint la politique gouvernementale, se prononça pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

VERNY (THOMAS), député en 1789, né à Clermont-Lodève (Hérault) le 1^{er} avril 1727, mort à Clermont-Lodève le 18 juillet 1808, était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 31 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Montpellier. Il prêta le serment du Jeu de Paume, fut membre du comité de vérification, et partit en congé le 9 mars 1791. La clôture de la session mit fin à sa carrière politique.

VÉRON (LOUIS-DÉSIRÉ), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris le 5 avril 1793, mort à Paris le 27 septembre 1867, fils d'un papotier de la rue du Bac, étudia la médecine, fut nommé, en 1821, interne des hôpitaux, et subit en 1823 les épreuves du doctorat. Il consigna ses observations médicales sur des cahiers dont le premier parut sous ce titre: *Observations sur les maladies des enfants, altérations organiques, muguet* (1825). Devenu médecin des musées royaux, le docteur Véron renonça à la carrière à la suite de quelques déboires professionnels, et s'occupa à la fois de littérature et d'entreprises commerciales. Intéressé à l'exploitation de la pâte Regnault, il gagna beaucoup d'argent dans cette affaire à force de réclames. D'autre part, il collabora activement à la *Quotidienne*, comme rédacteur politique, et au *Messager des Chambres*, où il fut chargé du feuilleton théâtral. En 1829, il fonda la *Revue de Paris*, dont il quitta la direction pour prendre celle de l'Opéra, « où, dit un historien, il fit au hasard représenter des chefs-d'œuvre. » M. Véron obtint son privilège le 1^{er} mars 1831, et prit possession, le 1^{er} juin suivant, jour de la première représentation de *Guillaume Tell*. Il donna *Robert le Diable* et *la Juive*, et laissa en se retirant (1835) la réputation d'un habile et surtout d'un heureux directeur. « Qu'on se figure, écrit un biographe, un homme sans cou, la tête bouffie, un nez de carlin faisant à peine saillie entre deux joues énormes, et un ventre protubérant. Il portait une haute cravate blanche destinée à cacher des traces d'humours froids, et un gigantesque faux-col. Il était de mauvais goût malgré son esprit, et maniéré malgré son cynisme. Passant des plaisirs de l'alcôve à ceux de la table, devant à son argent d'avoir eu Rachel pour amie, et d'avoir Sophie pour cuisinière, il était vaniteux comme un nègre, se montrant lardé de croix et de plaques d'origine exotique. » Le docteur Véron rêvait les succès politiques. Candidat de l'opposition à Landerneau en 1833, il échoua, fut fait la même année chevalier de la Légion d'honneur, et entreprit, sur les instances de Thiers, de relever le *Constitutionnel*, qui était descendu à trois mille abonnés; il acheta en conséquence deux actions de ce journal, en devint administrateur et gérant signataire, et prit une part active aux luttes de la « coalition. » Directeur du *Constitutionnel*, le docteur Véron soutint jusqu'à la chute de la royauté les idées politiques de Thiers, rendit au journal son ancienne prospérité, paya 200,000 francs le *Juif-Errant* d'Eugène Sué, dont la *Presse* et les *Débats* se disputaient la

publication, et afferma 300,000 francs la quatrième page à un fermier d'annonces. Après la révolution de février, il prit très vivement parti contre les idées démocratiques et radicales représentées par Ledru-Rollin et appuya de tout son pouvoir la candidature présidentielle de L.-N. Bonaparte, ainsi que le coup d'Etat du 2 décembre. Aussi fut-il désigné par le gouvernement comme candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1853, dans la 9^e circonscription de la Seine, qui l'élut par 21,493 voix (26,021 votants, 34,043 inscrits), contre 613 à M. Garnon. Il prit part à l'établissement de l'Empire, et siégea dans la majorité dynastique jusqu'en 1863, ayant obtenu sa réélection, le 22 juin 1857, par 15,416 voix (24,030 votants, 37,680 inscrits), contre 7,249 à M. Eugène Pelletan. Dans la session de 1852, il parla sur la loi de réhabilitation des condamnés, et refusa d'assimiler ce droit au droit de grâce du chef de l'Etat; en 1856, il critiqua vivement dans sa brochure *Quatre ans de règne, où allons-nous?* les nominations de faveur au conseil d'Etat, la non-publicité des séances du Corps législatif, l'analyse écourtée des débats publiée dans le *Moniteur*; en 1857, il demanda une subvention de cent mille francs pour le Théâtre Lyrique. M. Véron avait vendu, en 1852, le *Constitutionnel* à M. Mirès pour la somme de 1,900,000 francs. Des actionnaires, qui n'avaient pas été consultés sur le traité intervenu, suscitèrent au docteur Véron un long procès, dont, après diverses péripéties, il sortit à son avantage. Il se retira alors, et prépara la publication de ses *Mémoires*, qui parurent en 1854, sous le titre de *Mémoires d'un bourgeois de Paris*; l'ouvrage eut un certain succès de curiosité. Il publia encore: *Cinq cent mille francs de rente* (1855); *l'Eloge de Renard*; les *Théâtres de Paris de 1806 à 1860*; le *Second Empire*, etc. Officier de la Légion d'honneur (décembre 1852), et commandeur d'un grand nombre d'ordres étrangers.

VÉRON (AUGUSTE-JOSEPH), membre du Sénat, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) le 4 janvier 1819, débuta dans la marine comme aspirant le 1^{er} décembre 1837, et devint successivement enseigne de vaisseau (1^{er} décembre 1841), lieutenant de vaisseau (25 août 1847), capitaine de frégate (2 décembre 1854), et capitaine de vaisseau (31 décembre 1862). Il commanda en 1869 la division du littoral ouest de la France, fut nommé, en 1871, attaché naval à l'ambassade de France à Londres, promu contre-amiral le 17 mars 1874, placé à la tête de la division navale des mers de Chine et du Japon (1875-1878), et élevé en 1880 au grade de vice-amiral. Préfet du 4^e arrondissement maritime, à Rochefort en 1881, il fut admis à la retraite en 1884. M. le vice-amiral Véron fut porté, le 21 juin 1885, par les conservateurs-monarchistes d'Ille-et-Vilaine comme candidat au Sénat en remplacement de M. Jouin, décédé; il fut élu par 577 voix (1,120 votants), contre 534 à M. Courtois, républicain. Il prit place à droite, critiqua (mars 1886) le traité conclu le 17 décembre précédent avec Madagascar, et vota contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

VERPILLEUX (CLAUDE), représentant du peuple en 1848, né à Rive-de-Gier (Loire) le 2 mai 1798, mort à la Courtoisère (Loire) le 12 octobre 1873, fils d'un ouvrier, fut d'abord employé dans les mines comme conducteur de chevaux; devenu manoeuvre, puis chauffeur et mécanicien, il inventa des machines dont l'exploitation lui permit de fonder un atelier spécial; il avait découvert notamment le moyen de plonger sans danger dans les gaz de la houille. Il ne s'était occupé que fort peu de politique et dans un sens modéré, quand il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Loire à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 11, par 47,660 voix. Il fit partie du comité des travaux publics, et vota pour les poursuites contre L. Blanc et Causse-Lière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la sanction de la Constitution, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'interdiction des clubs, pour l'expulsion de Rome. Non réélu à la Législative, il reprit la direction de son atelier.

VERRION (JACQUES-AUXILLE), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 14 novembre 1759, mort à une date inconnue, était commissaire des guerres, quand il fut élu, le 24 germinal an V, député du Var au conseil des Cinq-Cents, par 170 voix (295 votants). Il prit place parmi les modérés, sans se faire remarquer, fut membre de diverses commissions, et vit son élection annulée au 13 fructidor. Il demourait à Paris, 58, rue Saint-Honoré; une lettre conservée aux Archives de la police donne un détail particulier sur les députés qui habitaient alors cette maison :

« Paris, fructidor an V.

« Au citoyen ministre de la police générale,
« La citoyenne Raynal expose qu'elle occupe le bâtiment des Feuillians rue Saint-Honoré 58, où elle loge depuis le commencement de la Révolution beaucoup de députés qui dinent tous les jours chez elle à deux tables de vingt-cinq couverts, qu'elle fait tenir servie pour eux et leurs amis; qu'après leur dîner ils sont dans l'usage de s'amuser et pointer au trente-et-un; qu'elle n'a jamais rien payé pour ce jeu ni à la police ni au gouvernement qui avait donné des ordres au bureau central pour qu'elle ne fut point inquiétée. On s'occupe dit-on d'une nouvelle organisation pour les maisons de jeu; celle occupée par la citoyenne Raynal ne pouvant être considérée comme publique, puisqu'elle est la réunion des citoyens députés, elle demande au citoyen ministre de lui donner la même protection que ses prédécesseurs, afin que les citoyens députés trouvent à s'amuser chez elle sans aller ailleurs comme par le passé et sans que pour raison de ce elle puisse être inquiétée.

« Salut et respect

« RAYNAL. »

Nous ayons eu la curiosité de rechercher quels étaient à cette date les députés logés chez la citoyenne Raynal; en voici la liste: Bertrand (des Anciens), Bovis, Charrier, Darracq, Drulhe, Fargues, Gênois, Izard, Littée, Pémarin, Perrin (des Vosges) et Verrion, des Cinq-Cents.

VERROLLOT (LOUIS-WOLFGANG), député de 1831 à 1834, né à Neuvy-Sautour (Yonne) le 19 novembre 1772, mort à une date inconnue, était marchand de bois à Briennon et

maire de cette commune. Candidat à la députation, le 5 juillet 1831, il échoua dans le 3^e collège de l'Yonne (Joigny), avec 117 voix contre 130 à M. de Cormenin, élu. Mais ce dernier ayant opté pour une autre circonscription, M. Verrollot se représenta et fut élu député de Joigny, avec l'appui du gouvernement de Louis-Philippe, par 121 voix (209 votants, 324 inscrits), contre 57 à M. Borne des Fourneaux. Il siégea jusqu'aux élections de 1834 dans la majorité conservatrice, et s'associa notamment au jugement et à la condamnation par la Chambre du journal *la Tribune* (1833).

VERSIGNY (JEAN-BAPTISTE-VICTOR), représentant en 1849, né à Gray (Haute-Saône) le 2 octobre 1819, mort à Paris le 28 novembre 1872, « fils de Claude-Alexis Versigny et d'Anne-Louise Marchand », étudia le droit et se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris. Secrétaire de M. Boujean alors avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 26,631 voix (63,811 votants, 98,904 inscrits). Il siégea à gauche, fit une vive opposition au gouvernement de L.-N. Bonaparte, parut plusieurs fois à la tribune, vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, et fut exilé de France après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il se rendit en Suisse et se fixa à Neuchâtel, où il s'occupa particulièrement de la construction de chemins de fer. Rentré en France en 1864, il reprit sa profession d'avocat à Paris. Après le 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale l'appela à faire partie de la commission provisoire qui remplaça le conseil d'Etat (19 septembre); il en fut un des membres les plus actifs; mais lors de la nomination du nouveau conseil d'Etat par l'Assemblée nationale, la majorité l'écarta de ce corps. Il mourut quelque temps après, à la suite d'une douloureuse maladie. On a de lui : *De l'influence du criminel sur le civil* (Dijon, 1843).

VERSIGNY (CLAUDE-MARIE-AGAPITE), député de 1876 à 1889, né à Gray (Haute-Saône) le 18 août 1818, frère aîné du précédent, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Gray. Bâtonnier de l'ordre, il combattit vivement le gouvernement impérial, fit partie, en 1870, du comité anti-plébiscitaire, fut nommé sous-préfet de Gray au 4 septembre 1870, et prit une attitude énergique en face des Allemands, qui l'envoyèrent en captivité à Brême en décembre de la même année. De retour en France à la paix, il reprit ses fonctions de sous-préfet qu'il exerça jusqu'en 1875. En 1871, il avait échoué comme candidat républicain dans la Haute-Saône, avec 11,763 voix (34,563 votants). Il se représenta le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Gray, et fut élu député par 9,711 voix (18,348 votants, 22,206 inscrits), contre 5,385 au baron Gourgaud et 3,157 à M. Marquiset. Membre de la gauche républicaine, il fut des 363, obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 10,694 voix (19,510 votants, 22,555 inscrits), contre 8,737 au baron Gourgaud, candidat officiel, et vota constamment avec la majorité de la Chambre, pour les cabinets républicains qui se succédèrent au pouvoir, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour l'amnistie partielle. Le 22 août 1881, il obtint, par 10,697 voix (17,177 votants, 22,420 inscrits), le renou-

vèlement de son mandat. Partisan de la politique opportuniste, il vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Haute-Saône. Réélu député de ce département, le 4^e sur 5, par 37,955 voix (71,563 votants, 87,067 inscrits), il prêta le concours de son vote aux divers ministères de la législature, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

VERTEILLAC (DE). — Voy. LABROUSSE.

VERTHAMON D'AMBLOY (FRANÇOIS-MARIE, COMTE DE), député en 1789, né à Bordeaux (Gironde) le 5 février 1754, mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 8 août 1830, fils de M. Martial-François de Verthamon-Chalucet, et de dame Marie de Caupos, était colonel dans les armées du roi, quand il fut élu, le 8 avril 1789, député de la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux aux Etats-Généraux. Il siégea dans la minorité hostile aux réformes et, ayant entendu Chabron accusé de la droite d'insolence, le traita très militairement de J. F. (16 juil. 1791). Il émigra après la session, fit campagne à l'armée des princes, reutra en France avec les Bourbons, fut promu maréchal de camp le 29 janvier 1817, n'exerça jusqu'à sa mort aucun service actif, et mourut sans postérité, à 76 ans.

VÉTILLART (MICHEL-MARCELLIN), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Pontlieue (Sarthe) le 23 octobre 1820, mort au Mans (Sarthe) le 20 septembre 1884, créa à Pontlieue une importante fabrique pour les blanchiments des toiles et des cotons, y appliqua les procédés qu'il avait étudiés en Ecosse et en Irlande, et fut maire de Pontlieue de 1860 à 1865, date de la réunion de cette commune à celle du Mans. Conseiller général de la Sarthe (1863), conseiller municipal du Mans (1865), adjoint au maire (1870), juge au tribunal de commerce, président de la chambre de commerce, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 9, par 57,834 voix (84,400 votants, 135,095 inscrits), prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs et au cercle Colbert, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service des trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Réélu, le 8 octobre 1871, conseiller général de 1^{er} canton du Mans, il échoua au renouvellement de 1874, et devint, le 30 janvier 1876, sénateur de la Sarthe, par 294 voix (459 votants). Il prit de nouveau place à droite, vota, en juil. 1877, la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, repoussa ensuite le projet de loi sur l'enseignement supérieur, combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale de la majorité, et échoua, au renouvellement triennal de 1882, avec 204 voix sur 455 votants. Il a publié des articles de chimie industrielle dans le *Recueil de la Société des sciences et arts de la Sarthe*, a fait adopter par l'administration de la marine son procédé d'analyse des tissus, et fait pa-